

Règlements de la Municipalité de
Saint-Liboire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 322-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-18 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE ADRIEN-GIRARD, AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ AU MONTANT TOTAL DE 105 379 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire doit modifier l'annexe B du règlement 303-18 décrétant des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard, autorisant un emprunt au fonds général de la Municipalité au montant total de 105 379 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt;

ATTENDU QU'UN nouveau lot a été créé et qu'une construction est présentement en cours;

ATTENDU QUE ce nouveau propriétaire devrait faire partie des contribuables pour rembourser l'emprunt des coûts effectués pour le pavage de ladite rue Adrien-Girard puisque les travaux bénéficieront à son lot nouvellement loti;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2020 et qu'un projet du présent règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

En conséquence, Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 322-20 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Modification de l'annexe « B-1 »

L'annexe B est modifié et porte dorénavant le titre de Annexe B-1 pour y ajouter un nouveau lot portant l'adresse 2, rue Adrien Girard.

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

CLAUDE VADNAIS, maire

FRANCE DESJARDINS, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion :	1 ^{er} septembre 2020
Présentation :	1 ^{er} septembre 2020
Adoption du règlement :	06 octobre 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	02 décembre 2020
Entrée en vigueur :	02 décembre 2020

Règlements de la Municipalité de Saint-Liboire

ANNEXE A

Municipalité de Saint-Liboire

Pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, chemin de la Berline et accotement de 9E Rang.



No projet : IE17-54072-132

Estimation préliminaire

Émis le: 9 avril 2018

Description:

Le projet propose d'effectuer les travaux suivants sur la rue Lacroix : Pulvérisation du pavage existant, installation de drains, réfection de la fondation et pavage en deux couches. Le tout incluant des travaux connexes, et pavage de la rue Adrien-Girard

Sommaire des coûts :

TOTAL

2.0	RUE Adrien-Girard		87 270.00 \$
	Imprévus	5%	4 363.50 \$
	Contingences et travaux incidents	10%	8 727.00 \$
	Taxes nettes		5 018.02 \$
	Grand total		<u>105 378.52 \$</u>

Municipalité de Saint-Liboire

Pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, chemin de la Berline et accotement de 9E Rang.



No projet : IE17-54072-132

Estimation préliminaire

Émis le: 9 avril 2018

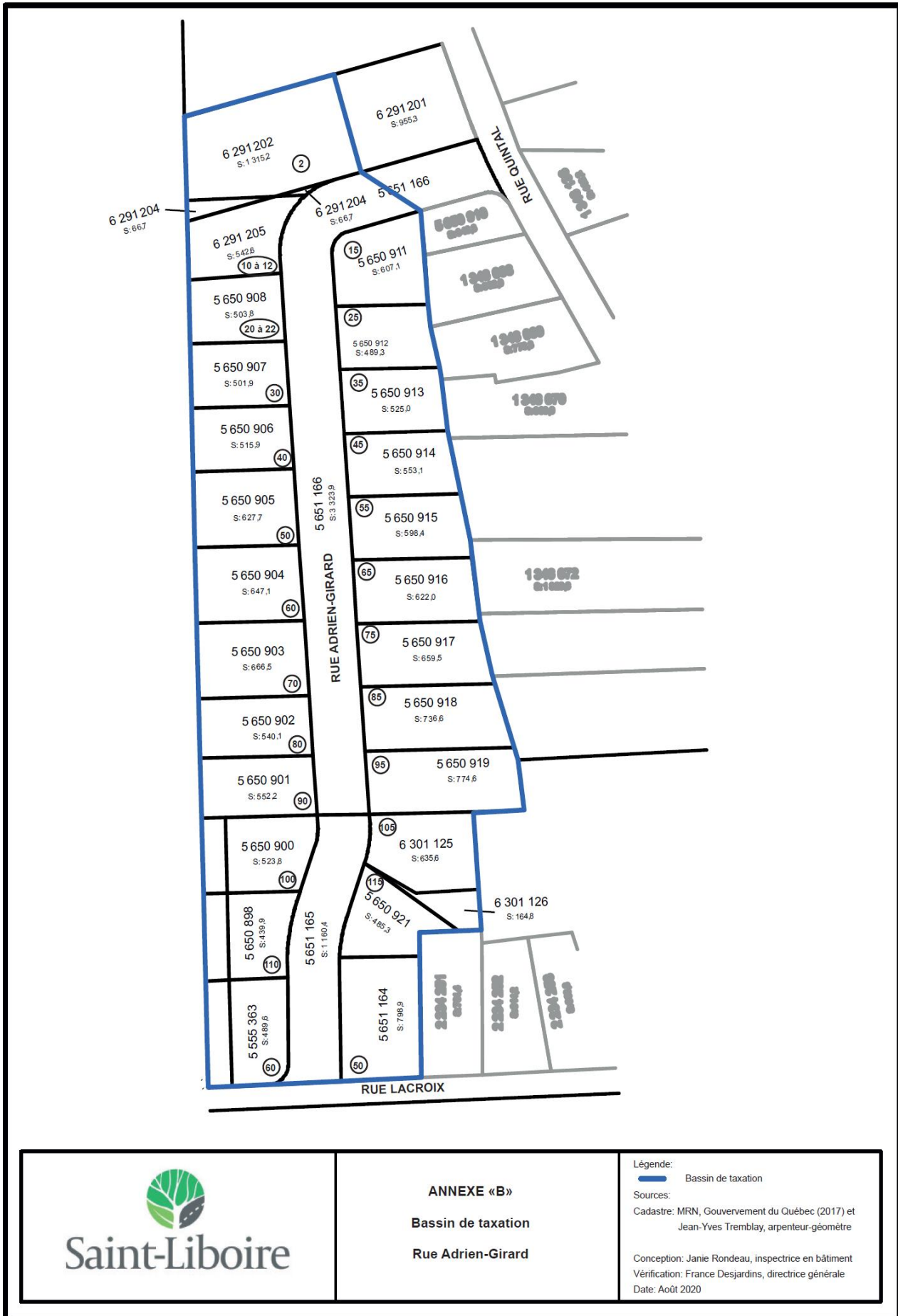
Art.	Description	Unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Montant total
2.0	<u>RUE Adrien-Girard</u>				
2.1	<u>Voirie</u>				
.1	Décontamination de la fondation existante sur 50 mm	m ²	3060	2.00 \$	6 120.00 \$
.2	Fondation supérieure MG-20, 50 mm	m ²	3060	3.00 \$	9 180.00 \$
.3	Mise en forme finale	m ²	3060	1.50 \$	4 590.00 \$
.4	Ajusement de boîte de vanne	unité	1	150.00 \$	150.00 \$
.5	ajustement de regards et puisards	unité	21	250.00 \$	5 250.00 \$
.6	Enrobé bitumineux, couche de base, ESG-14 (PG 58-34), 70 mm ép.	Tm	520	90.00 \$	46 800.00 \$
.7	Rechargement des accotements et des entrées privées en pierre concassée MG-20B compactée	Tm	100	30.00 \$	3 000.00 \$
	Sous-total 2.1				<u>75 090.00 \$</u>
2.2	<u>Travaux connexes</u>				
.1	Entrée en garvier à refaire en MG-20B	Tm	150	30.00 \$	4 500.00 \$
.2	Gazon en plaque incl. 100mm de terre végétale	m ²	750	10.00 \$	7 500.00 \$
.3	Ligne axiale simple continue (jaune)	m. lin.	40	1.50 \$	60.00 \$
.4	Ligne d'arrêt (blanche)	m. lin.	12	10.00 \$	120.00 \$
	Sous-total 2.2				<u>12 180.00 \$</u>
	Sous-total des travaux 2.0				<u>87 270.00 \$</u>

CLAUDE VADNAIS, maire


FRANCE DESJARDINS, directrice générale et secrétaire-trésorière

Règlements de la Municipalité de
Saint-Liboire

ANNEXE « B-1 »



ANNEXE «B»
Bassin de taxation
Rue Adrien-Girard

Légende:
 Bassin de taxation
 Sources:
 Cadastre: MRN, Gouvernement du Québec (2017) et
 Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre
 Conception: Janie Rondeau, inspectrice en bâtiment
 Vérification: France Desjardins, directrice générale
 Date: Août 2020

CLAUDE VADNAIS, maire

FRANCE DESJARDINS, directrice générale et
secrétaire-trésorière